COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION
WWW.SUDEDUCATION.ORG
FEDE@SUDEDUCATION.ORG

Paris, le 29 octobre 2026

STATUT DE FONCTIONNAIRE POUR LES AESH, UNE PREMIÈRE VICTOIRE !

La perspective d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH se rapproche enfin ! SUD éducation s'est battu au sein d'une large intersyndicale pour obtenir la reconnaissance d'un métier essentiel pour des centaines de milliers d'élèves. C'est une première victoire pour les AESH, une catégorie d'agentes maintenues des années dans la précarité, qui vient s'ajouter à celles déjà obtenues par SUD éducation !

Lors de sa niche parlementaire du 29 octobre 2026, le groupe LFI a fait adopter en première lecture la création d'un statut de catégorie B pour les personnels AESH et APSH de l'Éducation nationale Une nouvelle fois, le gouvernement et les députés de la majorité présidentielle et d'extrême droite ont affiché leur mépris aux quelques 140 000 AESH qui étaient en attente de la reconnaissance de leur métier par la création d'un statut de la fonction publique dans un contexte où les lycéen·nes et les personnels réclament un plan d'urgence pour l'Éducation nationale. Pour rappel le salaire d'une AESH à laquelle un temps partiel de 24 heures est imposé ne s'élève qu'à 973 euros net par mois. Ainsi le Ministère précarise et laisse sur le carreaux de nombreux·euses élèves en situation de handicap.

Pourtant, les AESH sont essentielles pour le service public d'éducation. Le ministère qui se targue d'être précurseur d'une école inclusive exemplaire semble ignorer l'importance de l'accompagnement des élèves à besoin éducatif particulier. À la rentrée 2026, plus de 50 000 élèves notifié·es par la MDPH ne bénéficiaient pas d'AESH. Ainsi le gouvernement ne respecte pas la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. De plus, il est important de rappeler que les AESH sont à plus de 90% des femmes. Leur refuser un véritable statut et un véritable salaire, c'est encore une fois maintenir les femmes dans la précarité et reproduire les inégalités salariales.

Les organisations syndicales avaient été auditionnées par Murielle Lepvraud, rapporteure de la loi pour la commission des affaires culturelles et de l'éducation. La proposition de loi porte les revendications de l'intersyndicale : création d'un statut immédiat, accessibilité au statut sans

condition de concours pour les AESH déjà en poste, temps plein à hauteur de 24 heures, recrutement au niveau académique, pas de demande de missions complémentaires et formation sur temps de travail. Toutes ces revendications viennent d'être adoptées et c'est une véritable victoire pour toutes les AESH et pour les élèves en situation de handicap.

SUD éducation salue la victoire intersyndicale de la titularisation des AESH dans un corps de fonctionnaire, sans conditions de concours pour les personnels déjà en poste et l'augmentation des salaires par la création d'une grille de rémunération prenant en compte l'ancienneté des agentes.

SUD éducation appelle maintenant le Sénat à valider cette proposition de loi pour qu'elle revienne en deuxième lecture à l'Assemblée et qu'elle soit définitivement adoptée.

Dans un contexte où le gouvernement semble ignorer les revendications des personnels et des lycéen·nes, nous appelons tous les personnels de l'Éducation nationale à se mettre en grève dès le 5 novembre pour gagner sur les autres revendications.